



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Commerçants et industriels: montant des pensions

Question écrite n° 37362

#### Texte de la question

M René André attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services, sur la situation des petits commerçants en milieu rural. Celle-ci se caractérise souvent par le fait qu'ils ont un fonds de commerce de faible valeur avec une activité réduite et, arrivés à l'âge de la retraite, ils s'aperçoivent que le montant de celle-ci est souvent très faible pour ne pas dire dérisoire. On considère bien souvent qu'ils ne seront pas remplacés, eu égard au fait que peu de jeunes veulent actuellement s'installer dans les bourgs ruraux. Il lui demande s'il ne pourrait pas envisager de permettre à ces petits commerçants, selon certaines conditions à définir, de continuer à faire valoir leur fonds tout en percevant leur retraite. Cette possibilité aurait pour avantage, d'une part, de maintenir une vie dans les bourgs ruraux, et d'autre part de permettre à des petits commerçants sans grands moyens d'avoir une fin de vie décente en conservant une activité.

#### Données clés

**Auteur :** [M. André René](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37362

**Rubrique :** Retraites: régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** commerce, artisanat et services

**Ministère attributaire :** commerce, artisanat et services

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 février 1988, page 849